



ASSOCIATION DES RESPONSABLES
DE LA GESTION DES PLAINTES
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Un réseau stratégique en gestion de plaintes

Madame, Monsieur,

C'est avec grand plaisir que nous vous invitons au troisième café-conférence de l'ARGP 2019 sous le thème de l'équité décisionnelle.

Cette conférence vous est offerte à Québec et à Montréal aux dates suivantes :

6 JUIN 2019 - 8h30 à 11h30
Hydro-Québec
75 Boul. René Lévesque O
Montréal, QC H2Z 1A4

et

14 JUIN 2019 - 8h30 à 11h30
Services Québec
425, rue Jacques-Parizeau
Québec, QC G1R 4Z1

L'ÉQUITÉ DÉCISIONNELLE – PETIT GUIDE PRATIQUE Animé par Me Johanne Savard, ombudsman de la ville de Montréal et Me Anouk Violette, conseillère à l'ombudsman

Comme les gestionnaires de plaintes, l'OMBUDSMAN de MONTRÉAL (OdM) est régulièrement interpellé par des citoyens qui contestent une décision qu'ils trouvent injuste ou inéquitable : ils ont l'impression que leur point de vue n'a pas été pris en considération et que le décideur a agi de manière arbitraire. Les principes d'équité décisionnelle doivent alors être examinés. L'OdM constate que, trop souvent, les décideurs ne connaissent pas les règles à respecter pour assurer l'équité de leurs décisions, une condition pourtant essentielle à leur crédibilité et leur acceptabilité.

Pour souligner le 15^{ème} anniversaire de son bureau, l'OdM a préparé un nouveau Guide pratique sur l'équité décisionnelle destiné au personnel qui prend des décisions susceptibles d'avoir des répercussions sur un ou plusieurs administrés : on y explique les principales exigences découlant du devoir d'équité décisionnelle, tant sur le mérite du dossier que dans la manière de faire.

Lors de cette conférence, Me Savard et Me Violette vous présenteront les tenants et aboutissants de l'équité décisionnelle ainsi que les exigences qui en découlent pour les décideurs. Elles compléteront le tout avec des exercices pratiques de mise en œuvre de ces règles.

Offerte gratuitement pour les membres et au coût de 10 \$ pour les non-membres, payable sur facturation ou sur place (les virements Interac sont acceptés et une facture électronique sera transmise sur demande).

Votre inscription est requise d'ici le 31 mai prochain en communiquant par courriel à info@argp.ca en précisant à laquelle des deux présentations vous souhaitez vous inscrire. De plus, pour les non-membres, nous indiquer si vous souhaitez recevoir une facture électronique et l'adresse courriel pour sa transmission.

Faites vite, les places sont limitées!

Votre souhaitez inviter des partenaires à joindre l'ARGP?

Nous vous invitons à vous les diriger sur notre site web : www.argp.ca à la section « Devenez membre », afin de compléter le formulaire d'adhésion et nous le transmettre.

Et n'oubliez pas que vous pouvez transmettre ce courriel aux responsables en gestion des plaintes externes à votre organisation, notre association s'enrichira des partages collectifs.

Au plaisir d'échanger avec vous!

Pour toute information n'hésitez pas à nous contacter par courriel et au besoin vous pouvez contacter Valérie Belzile au 514-341-7740, poste 6572.